

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The
to t'

The
pos
of t'
filmi

Orig
begi
the
sion,
othe
first
sion
or

The
shall
TINL
whic

Map
diffe
entir
begir
right
requi
met:

PRIX: HUIT SOUS.

PROCES ET EXECUTION

DE

MARIE ANNE CRISPIN

ET DE

J. B. DESFORGES,

ACCUSÉS DU MEURTRE

DE

CATHERINE PREVOST,

EPOUSE D'ANTOINE DESFORGES.

TROUVÉS COUPABLES ET CONDAMNÉS A ÊTRE
PENDUS, LE 25 JUIN 1858.

MONTREAL:

DES PRESSES A VAPEUR DE SENECAI, DANIEL ET COMPAGNIE,
No. 4, Rue Saint-Vincent.

1858.

év
es
es
à
Or
qu
de

de
le
le

De
à l'
ac
ma
Te
le
inf
la
su
en
c'e
cip
a é

fac
tie
Ph
M
mè
un

PROCES
DE
MARIE ANNE CRISPIN
ET DE
J. B. DESFORGES.

Lorsque la société se trouve tout-à-coup bouleversée par un événement tout-à-fait imprévu ; lorsque l'attention universelle est encore fixée sur un drame sanglant, et dont le dénouement est encore palpitant d'émotion et d'intérêt, de suite on cherche à découvrir les causes et l'origine de ce fait important et actuel. On se demande quelle est cette action, quel en est l'auteur, quelles sont les circonstances qui y ont contribué, enfin, en dernier lieu, quel en a été le dénouement !

La femme Belisle et Jean-Baptiste Desforges, voilà, certes, deux noms qui rappellent à l'esprit des souvenirs affreux. On le sait, jamais procès, jamais cause criminelle n'a excité, dans le public, un plus vif intérêt.

L'atrocité du crime terrible dont la femme Belisle et J.-B. Desforges étaient accusés ; la mort odieuse qu'ils ont fait subir à leur triste et misérable victime, les circonstances qui avaient accompagné le forfait et qui n'étaient pas entièrement connues, mais que l'on croyait apercevoir sous des couleurs très sombres. Tout ce tableau si noir, était bien de nature à faire naître chez le peuple canadien et la presse surtout, la plus vive et la plus infatigable curiosité. La sentence tragique qui est venu clore la fin de ce procès ; une condamnation à mort qui a jeté la stupéfaction dans tous les esprits, n'en a pas moins doublé encore l'intérêt ; et dans ce moment il ne reste plus qu'un désir, c'est de savoir si le verdict de culpabilité rendu contre les deux criminels était bien fondé et bien basé, si la décision du jury a été impartiale.

C'est afin d'atteindre ce but, c'est afin d'obtenir cette satisfaction, que l'on s'est décidé de publier ce pamphlet, qui contient, outre les plus minutieux détails du procès, la sentence de l'honorable juge Aylwin, qui condamne à mort les nommés Marie Anne Crispin et Jean-Baptiste Desforges, et qui par là même les rayait de la liste civile ; enfin un rapport complet et un récit succinct de l'exécution qui a eu lieu le 25 juin 1858.

Le meurtre de Catherine Prévost a eu lieu le 18 janvier 1858. Après une enquête tenue sur le corps de la défunte, la veuve Bélisle, Antoine et J. B. Desforges, soupçonnés d'être les auteurs de cette action criminelle, furent sans plus de délai saisis et incarcérés dans la prison commune de Montréal.

Leur procès a commencé le 16 avril et il s'est terminé le 20, moment solennel où le jury au milieu d'une nombreuse assemblée, a prononcé contre la veuve Bélisle et J. B. Desforges, un verdict de culpabilité.

Antoine Desforges fut acquitté. L'avocat du prévenu demanda qu'il fût mis en liberté, mais le procureur de la reine s'y opposa, parce qu'Antoine Desforges est accusé de complicité dans le meurtre supposé de Bélisle. Il sera vraisemblablement jugé aux prochaines assises.

Le lendemain, son honneur le Juge Aylwin a prononcé contre les deux prisonniers la sentence de mort.

J. B. Desforges paraît être âgé d'à-peu-près 42 à 43 ans.

La femme Bélisle peut avoir au moins 50 ans. Durant son mariage elle contracta des liaisons criminelles avec le nommé Antoine Desforges, cordonnier de St. Jérôme, liaisons qui se continuèrent jusqu'après la mort de son mari.

Elle fut alors accusée d'avoir empoisonnée son mari. On de donna pas de poursuite à cette accusation.

Au commencement de 1858 la veuve Bélisle voulut légaliser son union avec Antoine Desforges.

Celui-ci était marié alors, on forma un complot contre sa femme. Antoine Desforges prit-il part au meurtre ! Personne ne le sait : Tout ce que l'on sait, c'est que d'après les dépositions la veuve Bélisle détermina J. B. Desforges frère de son amant, à être complice dans l'action.

Le soir 18 janvier sous prétexte de servir la femme d'Antoine Desforges qui était malade, la veuve Bélisle se rendit à la maison de ce dernier et vint coucher avec la malade.

Antoine était parti pour aller chez le fils de la veuve Bélisle pour l'inviter à une noce.

Vers minuit les voisins de Antoine Desforges furent réveillés par J. B. Desforges qui leur dit que la femme de son frère était mourante. On accourt et on trouva le cadavre glacé de l'épouse d'Antoine Desforges. La veuve Bélisle était au chevet de la morte. Elle dit que s'étant couchée avec la défunte, elle s'était endormie, mais que tout à coup elle s'était réveillée aux cris de la défunte qui se plaignait beaucoup, et qui en allongeant le pied avait rendu le dernier soupir.

On crut qu'elle avait été empoisonnée, mais après l'enquête on déclara qu'elle avait été étouffée.

Avec ces quelques explications pour l'interrogation de la preve nous allons laisser dérouler devant le public l'affaire sanglante, tel que constatée par les témoignages.

COUR DU BANC DE LA REINE.

TERME CRIMINEL.

PROCES

DE

MARIE ANNE CRISPIN

ET DE

JEAN-BAPTISTE DESFORGES.

Audience du 15 Avril, 1858.

Présents : Son Honneur le Juge en Chef et M. le Juge AYLWIN.

M. Monk, procureur de la Reine, est assis au banc de la poursuite, MM. Cassidy et Smith au banc de la défense.

Les Jurés suivants sont choisis et assermentés :

Henry Deguire, Joseph Lacoste dit Languedoc, Michel Denault, Albert Denault, Alexandre Pitre, Jean-Baptiste Malette, Auguste Dubuc, Joseph Vary, fils, George Gaudream, Joseph Auclair, Louis Vogèle et William Clarke.

L'indictement accuse Marie Anne Crispin et Jean-Baptiste Desforges, de la paroisse de St. Jérôme, d'avoir de propos délibéré et avec malice préméditée, tué et mis à mort le 18 janvier 1858, Catherine Prévost, épouse d'Antoine Desforges, cordonnier de la paroisse susdite.

M. Monk, procureur de la Reine, adresse la parole aux Jurys et résume les faits de cause.

L'examen commence :—Un témoin est appelé.

M. Monk à ce témoin :

D. Votre nom ?—R. Rosalie Baron, femme Foucault.

D. Où demeuriez-vous en janvier dernier ?—R. Chez M. A. Desforges à St. Jérôme.

D. Votre mari y était-il le 18 ?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous des enfants ?—R. Deux.

D. A. Desforges demeurait-il dans le village ?—R. A trente pieds de chez nous ; le derrière de sa maison fait face à la nôtre.

D. Etiez-vous chez vous ce jour-là ?—R. Oui, le soir avec mon mari.

D. Quel soir ?—R. Le Lundi, 18.

D. Connaissez-vous les prisonniers ?—R. Oui, monsieur.

D. Où demeurait alors J. B. Desforges ?—R. Dans le village, rue de l'église, à dix arpents de son frère. Il est marié et a deux enfants.

D. Avez-vous connu la défunte ?—R. Oui, monsieur.

D. L'avez-vous vue ce jour-là ?—R. Oui, elle est venue 3 ou 4 fois chez moi pour se reposer. Elle a savonné ce jour-là. Le soir j'ai fait son train.

D. A quelle heure êtes-vous allée l'aider ?—R. A cinq heures et demie environ.

D. Le prisonnier était-il là ?—R. Non, il était allé à Money Branch. Je l'ai vu partir.

D. Vous dit-il quelque chose ?—R. Oui, il me dit : "Regardez donc, Mme Urbain ; ma femme a passé la nuit sans connaissance. Voyez comme elle est bien maintenant." J'ai dit à sa femme : "Je crois bien que vous êtes mieux, mais vous n'êtes pas bien encore." Elle a répliqué : "Non."

D. Est-il parti ensuite ?—R. Oui.

D. Comment était-elle à votre arrivée à 5 heures ?—R. Bien. Elle venait de faire son lavage.

D. Après ?—R. Je suis revenue chez moi.

D. Êtes-vous restée chez vous ce soir là ?—Oui, je n'ai pas grouillé de chez nous.

D. Avez-vous vu un des prisonniers ce soir-là ?—R. Oui, J. B. Desforges. Il est venu vers 6 heures et trois quart environ.

D. Votre mari était-il là ?—R. Oui, monsieur.

D. Qu'a-t-il dit en entrant ?—R. Joue-t-on aux cartes ? On lui a dit que non. Mais mon vieux lui a dit : "Restez, nous ferons notre ouvrage plus tard." Il y avait J. Gravel, ma nièce, mon vieux et J. B. Desforges.

D. Ont-ils joué aux cartes ?—R. Oui.

D. A quelle heure est-il parti ?—R. Neuf heures, ou neuf heures et demie.

D. A-t-il parlé de sa belle-sœur ?—R. Oui ; il a dit : "Comptez-vous que Catherine a fait une bonne journée aujourd'hui ?" J'ai dit : "Oui, elle a fait un bon lavage." Il a ajouté : "Elle travaille trop et cherche à se faire mourir." J'ai répliqué : "Elle a en belle de bien vivre, elle a le moyen." Il a commencé à conter sa journée, disant qu'il venait de bûcher et n'avait pu faire le train de sa belle-sœur, parce qu'il était arrivé trop tard, qu'il avait bûché, ce jour-là, deux cordes de bois à deux cheilins et demi la corde.

D. A-t-il parlé de Mme Desforges ?—

R. Je suis allé chez Mme Desforges pendant qu'ils jouaient aux cartes.

D. Quel Desforges ?—R. Antoine. J'ai trouvé Mme Bélisle chez Mme Desforges, assises l'une vis-à-vis de l'autre à deux

pieds de distance. Mme Desforges m'a grondée en me disant : " Mme Urbain, vous ne devriez pas sortir comme cela sans rien mettre sur vos épaules. Mme Bélisle m'a dit alors : " Y a des gens qui connaissent pas ça, le fret." J'ai répondu : " Mme, je ne suis pas larde, je connais le fret et le chaud." Et sur ce je m'en suis allé chez nous. Je n'ai pas dit où j'étais allé.

D. Mme Bélisle vous a-t-elle dit pourquoi elle était là ?—R. Elle me l'a dit dans la nuit.

D. Après ?—R. En revenant, je me suis mis à travailler. A neuf heures et demie, J. B. Desforges s'est levé pour partir. Il a dit alors : " Je m'en vais parce que Catherine est malade. Je lui ai dit : " Ne craignez rien, elle a de la visite."—" Qui, a-t-il demandé ?—" Mme Bélisle," ai-je dit.—" Je ne vous crois pas," m'a-t-il dit, J'ai répondu : " Croyez-moi ou non, elle y est." Il dit : " Qui est-ce qui aurait dételé ?"—J'ai répondu : " Ce n'est pas moi." Il a ajouté : " Elle peut dételez ici comme chez eux." Ensuite j'ai demandé s'il couchait chez Mme Desforges ; il a répondu que non, puisque Mme Bélisle y était, mais qu'il y entrerait pour prendre son surtout. Il me dit après, que, le dimanche au soir à l'heure de la prière de l'archiconfrérie, il était revenu de la prière avec son frère qui lui aurait dit, en lui montrant sa femme couchée sur le dos et dormant sur le grabas : " Crois-tu qu'elle a l'air d'une morte."

La semaine d'avant A. Desforges est allé au Grand Ruisseau et a dit à son père de venir coucher le soir chez sa femme, c'est ce qu'ils m'ont dit tous deux. Il n'y est pas allé cette semaine. Je lui dis : " Pourquoi ne couchez-vous pas chez Mme Desforges." Il me répondit : " Je ne voudrais pas le faire pour vingt-cinq mille francs, parce que si elle venait à mourir, on m'accuserait."

Quand il partit de chez nous le 18, jour de la mort de la défunte, J. B. Desforges dit : " Catherine n'ira pas loin. Elle n'a peut-être pas pour deux mois de vie, pas quinze jours ; elle achève. C'est son dernier borda qu'elle a fait."

Catherine se plaignait souvent du mal d'estomac.

D. J. B. Desforges est-il parti alors ?—R. Oui, monsieur. Vers minuit, il est venu me quérir en disant que Catherine se mourait.

J'étais couchée, habillée, car nous avions un malade ; quand il a crié, j'ai sauté à terre et me suis trouvé avec lui à la porte ; je suis rentrée dans la maison de Desforges et suis allée voir la défunte. Arrivée à son lit j'ai vu qu'elle avait la main gauche sur l'estomac, la main droite à côté d'elle. Je l'ai regardée, elle était morte et froide. Mme Bélisle qui était dans la chambre, à la tête du lit, avec une chandelle à la main, dit : " Elle n'est pas morte." Elle ajouta : " Allez chercher le miroir ; si elle n'est pas morte on y verra des sueurs." Nous avons regardé sur le miroir, il n'y avait pas de sueur. Je lui dis :

“ Vous voyez bien qu'elle est morte. ” Elle me répondit : “ Oui ; elle est morte et froide, de fait. ”

Mme Bélisle a passé la journée là. Elle a fait la jaquette de la défunte.

D. La prisonnière vous a dit qu'elle était morte ?—R. Oui.

D. Elle avait la main gauche sur l'estomac ?—R. Oui. Elle avait la tête au ras du chevet de sa couchette, les yeux bien fermés. Elle avait un oreiller sous la tête, la bouche entr'ouverte.

D. Y avait-il deux oreillers ?—R. Oui, l'autre était dans la ruelle du lit, vis-à-vis des hanches de la défunte.

D. Le lit avait-il apparence d'avoir reçu deux personnes ?—R. Non, il était bouleversé vis-à-vis de ses coudes, sur les deux côtés. Le lit n'était pas *démantché* dans la ruelle. Le cadavre n'était pas tout-à-fait à un pied du bord du lit.

D. Y avait-il d'autres personnes quand vous êtes arrivée ?—R. Rien que M. J. B. Desforges, Mme Bélisle et la défunte.

D. Vous lui avez touché diverses parties du corps ?—R. La face, les mains et l'estomac.

(Antoine Desforges porte un mouchoir à ses yeux et paraît vivement ému.)

M. Monk au témoin :

D. Était-elle morte ?—R. Oui.

D. Avez-vous regardé particulièrement le lit en entrant ?—R. Oui. Je me souviens exactement de ce que j'ai vu.

D. Avez-vous remarqué les oreillers ?—R. Pas directement. Mais Mme Bélisle a emporté l'agrès du lit le lendemain et l'a monté au grenier avec J. B. Desforges. Je l'y ai pris ensuite pour le laver, après la levée du corps, le vendredi suivant. J'ai tout lavé sauf, les taies d'oreillers que je n'ai pas lavées parce que je les trouvais vieilles. (On lui montre des taies d'oreiller.)

D. Les reconnaissez-vous ?—R. Oui, monsieur. Ce sont celles que j'ai ôtées du lit. Je n'en ai pas de doute.

D. Les bras étaient-ils sous la couverture quand vous êtes entrée ?—R. Le bras sur l'estomac était recouvert, l'autre était en-dehors.

D. Avez-vous passé la nuit là ?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous parlé avec la prisonnière ?—R. Oui, elle m'a dit que la défunte, avant de mourir, s'était ramenée la main gauche sur l'estomac en criant : “ Ah ! mon Dieu, j'étouffe. ” Elle s'est alors raidie la jambe à côté de celle de la prisonnière qui fut surprise et cria à J. B. Desforges : “ Oh ! donc, venez à moi, je compte bien que Mme Desforges se meurt. ” Celui-ci s'est levé et est allé la trouver. Il dit à Mme Bélisle : “ Allumez la chandelle, je m'en vas aller quérir M. Urbain. ”

D. La prisonnière vous a-t-elle dit qu'elle était couchée avec elle ?—R. Oui, et qu'elle lui avait fait prendre une tasse de gingembre avant de se coucher et qu'elles s'étaient endormies

entre 9 et 10 heures du soir. Le mardi, M. A. Desforges est arrivé de la Branche vers 8 ou 8½ heures du matin.

D. Pendant que vous étiez dans la chambre, J. B. Desforges était-il là ?—R. Nous sommes entrés tous deux ensemble. Mme Bélisle tenait une chandelle au chevet du lit de la défunte.

D. Vous dites que vous vous êtes hâtée de vous rendre, comment cela ?—J'étais toute parée et étant habillée, je l'ai suivi. J'étais habillée parceque j'avais un malade à la maison.

D. Pouviez-vous voir une lumière de chez vous à chez M. Desforges ?—R. Oui, pendant la veillée, j'ai remarqué de la lumière. Avant je n'ai pas fait attention. Mon mari est venu chez A. Desforges quatre ou cinq minutes après moi.

D. Avez-vous entendu quelque conversation entre votre mari et J. B. Desforges ?—R. Oui, mon mari lui a demandé pourquoi il nous avait conté des menteries ? Il a répondu que la dame Desforges lui avait défendu de le dire.

D. Pourquoi cette demande ?—R. Parce qu'il nous avait dit qu'il était allé bûcher, ce qui n'était pas vrai, et ajouté que Mme Bélisle n'était pas chez M. Desforges, quand il le savait, puisqu'il avait dételé la voiture. Il a déclaré à mon mari qu'il avait dételé cette voiture, un sleigh à boîte carrée.

D. Est-ce tout ce que vous lui avez entendu dire ?—Oui. Il est sorti sur l'ordre de Mme Bélisle qui lui avait dit : "Tachez d'avoir quelqu'un pour l'ensevelir, je ne l'ensevelirai pas toute seule." M. Paget est venu alors, avec M. T. Beauchamp, et a dit qu'il ne fallait pas l'ensevelir tout de suite, parce qu'elle était morte subitement, et qu'il fallait faire faire une enquête par un jury.

D. Qu'a dit J. B. Desforges ?—R. Rien ; il est allé chercher M. Prévost, frère de la défunte, et Mme Vésina, qui a dit en arrivant, et sur la demande d'ensevelir le corps "Je n'y touche pas comme ça."

D. Y a-t-il eu beaucoup de monde là ?—R. Oui, beaucoup dans la journée.

D. J. B. est-il venu ?—R. Oui. Mme Bélisle nous a dit que ses enfants l'attendaient et qu'elle voulait partir au petit jour. Nous avons insisté pour qu'elle restât. Elle a dit ensuite : "Plusieurs ont des doutances contre moi, je veux attendre M. Desforges pour lui demander quelque chose." M. Desforges est arrivé entre 8 et 8½ heures. Il est entré dans la chambre, est allé voir sa femme, et a dit en sortant de la chambre : "Si j'étais resté ici, ma femme ne serait pas morte." Il l'a dit deux fois.

Il s'est assis contre le poêle vis-à-vis de la porte de la salle. Mme Bélisle lui dit : "Ne m'avez-vous pas demandé pour venir coucher avec votre femme." Il répliqua : "Non je ne vous ai pas demandé." Il a fait cette réponse d'un air brusque et paraissant mécontent.

D. Quand Desforges a dit, non, a-t-elle répliqué ?—R. Elle a dit : “ M. Desforges, vous ne vous en souvenez pas. Jonglez donc ; vous savez bien que vous m’avez demandé de venir coucher avec votre femme.

D. A-t-il répondu ?—R. Il a répondu : “ Si je vous ai demandé, je ne m’en rappelle pas.”

D. Vous avez dit que Mme Vézina avait refusé de toucher au corps ?—R. Oui. Elle demanda à Mme Bélisle : “ Qui vous a amené ici ? ” La prisonnière lui a répondu que M. Desforges l’avait priée de venir coucher avec sa femme.

D. Personne n’avait touché au corps ?—R. On ne l’avait pas dérangé.

D. Jusqu’à quelle heure est-il resté là ?—R. Je ne puis préciser, mais jusqu’à l’arrivée des jurés, je ne sache pas qu’on l’ait dérangé.

D. Vous avez passé la journée, là ?—R. Oui, monsieur, j’étais présente à l’arrivée des jurés.

C. A quelle heure sont-ils arrivés ?—R. Je ne sais pas au juste. Entre dix et onze heures peut-être, le mardi.

D. Un médecin a-t-il examiné le corps ?—R. Oui, les Drs. Prévost, Larocque et Desjardins sont venus à la suite du Jury.

D. Etiez-vous dans la chambre pendant l’examen du jury ?—R. Non, ça me faisait trop de peine.

D. Mme Bélisle est-elle restée là tout le jour ?—R. Elle est partie le soir à la brune.

D. Etiez-vous dans la chambre au moment de l’enquête ?—R. Non ; mais je suis allée la voir ensuite et j’ai examiné le cadavre. Il était sur le dos et j’ai vu qu’elle avait une petite tache noire sur le visage près du nez. Les femmes l’ont retournée sur le ventre. Je lui ai regardé le visage et le cou. Il y avait aussi une tache d’un bleu noir de chaque côté du cou.

D. Quand fut-elle ensevelie ?—R. Je n’étais pas alors dans la chambre. C’est le mardi au soir que les femmes ont retourné le corps.

D. Que portait la défunte ?—Un bonnet blanc sans garniture, noué sous le menton ; un mantelet d’indienne et une jupe de flanelle.

D. Avait-elle des bas ?—Non, monsieur. Elle portait ces habits-là dans le jour lorsqu’elle vint chez moi.

D. Mais quand vous avez vu le corps ?—R. Elle n’avait que le bonnet et sa chemise de coton blanc.

D. Dans quel état avez-vous trouvé la chemise ?—R. Je l’ai ouverte pour lui mettre la main sur l’estomac et n’ai rien remarqué d’extraordinaire.

D. Pendant que les jurés faisaient l’enquête, M. J. B. Desforges était-il là ?—R. Non, il était chez lui. A. Desforges et la femme Bélisle y étaient.

D. Que faisaient-ils ?—R. M. A. Desforges était dans la salle

et braillait. Le corps de la femme était dans la chambre voisine. La prisonnière était dans la cuisine et faisait la jacquette de la défunte.

D. Jusqu'à quelle heure est-elle restée là ?—R. Elle est partie à la brune et a, je crois, aidé à l'ensevelissement du corps.

D. Avez-vous entendu quelque conversation entre eux ?—R. Non, mais le soir, en soupant, elle me dit : " Mme Urbain, demandez donc des nouvelles de mes enfants à M. Desforgeries." J'y suis allée et il lui a dit : " Mme Bélisle, vos enfants vous font bien des respects. Ils sont en bonne santé. Votre garçon viendra aux noces de votre fille. Mais votre brue ne pourra pas venir, parce qu'ils sont nouvellement déménagés et ne connaissent pas assez leurs voisins."

D. A-t-il dit qu'il n'avait pas trouvé le garçon chez lui ?—R. Pas sur le moment ; mais plus tard il a dit qu'il l'avait rencontré. Ce garçon se nomme Isidore Legault, fils de la prisonnière.

D. Pendant cette journée avez-vous vu A. Desforgeries et Mme Bélisle ensemble ?—R. Ils sont allés dans la laiterie pour prendre des viandes que Mme Bélisle devait emporter pour les noces de sa fille. Ils sont restés cinq ou six minutes ensemble. Je ne sais ce qu'ils se sont dit. Les noces devaient avoir lieu le lundi suivant. Desforgeries servait de père à la fille de Mme Bélisle.

D. Sont-ils parents ?—R. Je ne les connais que comme étant amis.

D. Y a-t-il longtemps que vous connaissez les prisonniers ?—R. Deux ans, Mme Bélisle venait après la messe chez M. Desforgeries, et quelquefois elle venait coucher.

D. Était-ce avant la mort de son mari ?—R. Oui, monsieur. Y avait-il une grande intimité entre Antoine Desforgeries et la femme Bélisle ?—R. Oui, monsieur.

Est-ce tout ce que vous connaissez ?—R. Oui, monsieur.

Transquestionnée par M. SMITH.—D. Vous connaissez les prisonniers depuis deux ans ?—R. Mme Bélisle et son mari descendaient chez M. Desforgeries.

D. Ils étaient grands amis ?—R. Ça ne faisait qu'un.

D. Que concluez-vous de ce que vous avez dit que J. B. Desforgeries vous avait dit qu'il ne savait pas que Mme Belisle fût chez A. Desforgeries ?—R. Qu'il faisait une menterie.

D. A. Desforgeries traitait-il bien sa femme ?—Oui, je n'ai pas connaissance qu'il lui ait jamais donné un démenti.

D. Elle a fait un gros lavage le lundi ?—R. Oui.

D. Il faisait froid ?—R. Assez.

D. Qu'a-t-elle lavé ?—R. Des étoffes.

D. Étiez-vous là pendant qu'elle lavait ?—R. Oui. C'était un fort ouvrage pour elle, car elle avait un grand mal d'estomac. Elle n'avait pas soin d'elle. Son mari la grondait souvent pour cela.

D. Etait-elle bien malade?—R. Depuis trois dimanches, elle n'allait pas aux offices.

D. Quand vous êtes allé le lundi matin chez A. Desforbes il a dit que sa femme avait passé une très mauvaise nuit, Mme Desforbes était-elle présente?—R. Oui monsieur. Son mari s'arrangeait les cheveux et a raconté le fait.

D. Qu'a dit la défunte?—R. Je suis mieux, mais pas bien encore.

D. J. B. paraissait-il agité quand il est venu jouer aux cartes chez vous?—R. Il paraissait inquiet.

D. Avez-vous dit dans votre affidavit devant M. Scott que vous croyiez qu'elle fut morte de sa mort naturelle?—R. Oui ; mais depuis les raisons que j'ai su m'ont donné des doutances.

D. Quand J. Baptiste vous a dit qu'elle pourrait mourir bientôt, étiez-vous de cet avis?—R. Oui.

D. Ses traits quand vous l'avez vu étaient-ils changés?—R. Non, elle avait même l'air plus belle. Mais elle avait les yeux bien serrés.

D. Avait-elle les paupières plus serrées que cela n'arrive ordinairement?—R. Oui.

D. Lui avez-vous mis la main sur le cœur?—R. Sur l'estomac. Elle était froide. (M. le juge Aylwin demande que l'on fasse venir un médecin.)

D. Vous avez dit, Mme, qu'elle avait la tête au chevet du lit?—R. Elle avait la tête bien remontée sur son oreiller.

D. Avez-vous fait bien attention au lit?—R. Oui. La ruelle n'était pas démanchée et au bord il était bouleversé.

D. Pourriez-vous faire serment qu'une seule personne s'était couchée dans le lit?—R. Je le crois. Le lit n'était pas démanché dans la ruelle et je ne puis croire qu'il y ait eu deux personnes.

D. Vous en faites serment?—R. Oui, monsieur. Personne ne s'est couché dans la ruelle, j'en fais serment.

D. A la demande d'envoyer chercher le coronaire, quelqu'un des prisonniers s'est-il opposé?—R. Non, Monsieur.

D. Votre maison n'est qu'à une trentaine de pas de distance ?

R. De pieds, monsieur.

D. Votre porte est vitrée?—R. Oui:

D. A quelle heure J. B. Desforbes est-il venu vous chercher ?

—R. A minuit à ce que m'a dit Mme Bélisle.

D. Entend-on parler de chez vous à chez lui?—R. Non.

D. Si on criait?—R. Dame, si on criait fort ! Dépêchez-vous car je veux m'en aller.

D. Avez-vous remarqué si la chandelle était allumée?—R. Oui.

D. Une dernière question?—R. Oui, il serait temps, car je suis fatiguée.

D. Lorsque vous avez vu Mme Desforbes pour la première

fois, vous avez cru qu'elle était morte de sa mort naturelle ?—
R. Oui.

Par M. Casidy :—D. Que portait le corps quand vous l'avez examiné ?—Deux taches noires.

D. Ont-elles soulevé vos soupçons ?—R. Non. Je ne pensais pas que rien de semblable arriverait chez M. Desforges.

D. Avez-vous eu des soupçons ?—R. Non, Monsieur.

D. Vous dites que les couvertures n'étaient pas défaites dans la ruelle ?—R. Oui, elles n'étaient démanchées que sur le bord.

D. Si Mme Bélisle eût été couchée avec Mme Desforges aurait-elle pu sentir sa jambe ?—R. Mme Bélisle aurait dû être couchée sur la jambe de la défunte, sa jambe droite était au bord et sa jambe gauche dans la ruelle.

D. Le lit ne paraissait donc pas pas dérangé au point de laisser à penser qu'on s'était couché dessus ?—R. On aurait dit qu'une seule personne s'y était couchée.

D. Y avait-il un sofa ?—R. Oui, un sofa avec une robe de buffle pliée en deux dessus.

D. Mme Bélisle vous a-t-elle dit si elle l'avait transporté dans son lit ?—R. Non ; elle m'a dit qu'elle n'avait pas bougé de son lit.

D. La défunte disait-elle qu'elle pourrait mourir subitement ?—R. Souvent.

D. N'était-ce pas l'opinion commune qu'elle partirait bientôt ?—R. Non.

D. Quelle était la grandeur des taches ?—R. Comme l'ongle.

D. Avait-elle ces taches dans la journée ?—R. Je ne l'ai pas remarqué. Une tache était près du nez, les autres des deux côtés du cou.

D. Y avait-il du sang aux yeux ?—R. Je n'en n'ai pas vu.

D. Allez montrer les taches d'oreiller aux jurés.

M. Monk fait remarquer que l'une porte des déchirures aux coins.

D. La semaine qui a précédé la mort de Mme Desforges, M. A. Desforges n'a-t-il pas invité Mme Bélisle à coucher chez lui ?—Mme Bélisle nous l'a dit.

D. Et son frère ?—R. A. Desforges nous a dit qu'il l'avait invité à venir coucher chez lui.

D. Les Desforges et les Bélisle étaient grands amis ?—R. Oui, monsieur.

Adélaïde Fortier est appelée et assermentée.

PAR M. MONK.

D. Votre nom ?—R. Je me nomme Adélaïde Fortier, femme de J. Quevillon ; je reste à St. Jérôme. Je suis sage-femme. Je connais le prisonnier depuis une dizaine d'années. J'étais chez moi le 18 janvier. M. B. Desforges est venu me chercher pour ensevelir Mme Desforges. J'exerce ma profession depuis 24 ou 25 ans.

Le lundi, vers minuit et demi, M. J. B. Desforges est venu frapper à ma porte et m'a demandé de venir chez son frère Antoine pour ensevelir sa femme qui était morte. " Comment, ai-je dit, elle est morte ? " Il a dit oui et ce qui me fait de la peine c'est que mon frère n'y est pas ; il est allé à Money Branch. Je lui ai demandé s'il était sûr. Il a répondu que Mme Belisle y était : " Comment, ai-je dit, elle y est, qui est-ce qui l'a charriée là ? " Il répliqua : " Je ne sais pas. C'est lui qui l'a envoyé chercher pour coucher avec sa femme ; " et j'ai dit alors : " Il va donc chercher du monde bien loin pour coucher avec sa femme tandis qu'il a de bons voisins qui pourraient l'aider. "

D. Combien de temps aviez-vous mis pour vous rendre !—
R. Un quart d'heure environ. Nous sommes entrés ensemble. Le frère de la défunte est venu et m'a dit qu'il faudrait appeler un jury. J'ai dit : " Moi, je n'y touche pas, sans avoir l'avis du docteur. "

D. Pourquoi n'y touchiez-vous pas ?—R. Parce que ça a été une surprise, comme si on m'avait frappé dans le cœur quand on m'a dit qu'elle était morte en étant avec Mme Bélisle.

D. Pourquoi ?

(M. Smith s'oppose à cette question. M. le juge Aylwin décide qu'elle est d'ordre.)

Le témoin répond :—Parce qu'ils avaient une mauvaise réputation, et je me suis dit : " Mon Dieu ! ne serait-elle pas morte entre leurs mains ? "

D. Arrivée à la maison d'Ant. Desforges, avez-vous trouvé beaucoup de monde ?—R. Quatre ou cinq personnes, M. Urbain et sa femme, M. Prévost, M. Paget et M. Beauchamp.

D. Avez-vous vu Mme Bélisle ?—R. Oui, elle a dit que Mme Desforges, après avoir pris un coup de gingembre, s'était couchée avec elle et avait dit ensuite : " J'écoute ? " en se posant les mains sur l'estomac. Elle lui demanda si elle était plus malade qu'à l'ordinaire ; l'autre répondit : oui. Puis la défunte a étendu sa jambe contre celle de Mme Bélisle qui a crié à Baptiste : " Mme Desforges est morte. " Mme Bélisle ne nous a dit rien de plus. En attendant le jour, M. Urbain a dit : " Qu'est-ce que ces cachettes-là, M. Desforges ? Hier soir, on vous a demandé si Mme Desforges était seule, vous avez répondu que oui, et tout le temps Mme Bélisle y était. " M. Desforges a répondu :—" Mme Desforges m'avait défendu de dire que Mme Bélisle y était. "

D. Vous avez passé la nuit là ?—R. La nuit et une partie de la journée. J'étais là à l'arrivée d'Antoine. Je suis entrée dans la chambre quand on m'a demandé pour retourner le corps, après l'examen du jury.

D. Où étiez-vous à l'arrivée de Desforges ?—R. En arrivant, et en passant près de Mme Bélisle, il a dit : " Si j'avais été

ici, ma femme ne serait pas morte.” Il est entré dans la chambre voisine de celle où était sa femme, y est resté une dizaine de minutes, puis est passé près de Mme Bélisle et a demandé qui avait couché avec sa femme cette nuit. Elle a répondu : “ Vous savez bien qui m’a envoyé quérir.” Il a dit alors : “ Je ne m’en souviens pas.” Puis il est entré dans la chambre où était le corps, s’est enfermé pendant dix minutes, est ressorti et a dit alors à Mme Bélisle : “ Je m’en souviens maintenant.” Je suis allée chez moi et revenue après l’examen du jury. On m’a prié de retourner le corps. Je suis entrée avec la femme de B. Desforges dans la chambre. J’ai retourné le cadavre et l’ai examiné. Il était nu. Le corps était bleu à partir de l’estomac jusque sur le dos, avec des *courants* blancs ça et là. Les jambes également bleues ainsi qu’une partie du cou.

D. Avez-vous fait un examen particulier des traces ?—R. Elles partaient derrière le cou et revenaient à la pomme d’Adam.

D. Quelle longueur ?—R. La marque avait la longueur du cou. Sur le dos, il y avait des traces blanches au milieu de de la teinte bleue.

D. A quelle heure êtes-vous partie ?—Vers 4 heures. Quand Mme Bélisle est venue pour m’aider à retourner le corps, je lui ai dit : “ Allez-vous-en ; je ne veux pas vous voir.”

D. Pourquoi lui avez-vous dit cela ?—R. Ce n’était pas mon goût ; j’avais des pensées contre elle.

D. Y avait-il dans la conduite ou le langage de la prisonnière quelque chose qui pût la faire suspecter ?—R. Il y avait longtemps que j’entendais... (M. Smith s’oppose à la réponse. La cour confirme son opposition.)

D. Y a-t-il longtemps que vous connaissez Mme Bélisle ?—R. Environ un an.

C. Avez-vous bien connu la défunte ?—R. Oui. Elle avait une soixantaine d’années. C’était une femme parfaite sur tout.

D. A quelle distance demeurez-vous de chez A. Desforges ?—Trois ou quatre arpents.

D. Allez-vous chez eux ?—R. Jamais. J’ai souvent vu passer A. Desforges avec Mme Bélisle en voiture.

Par M. CASSIDY.—Pourquoi n’alliez-vous pas chez Desforges ?—R. Parce que je ne sors pas habituellement.

D. Desforges passait-il pour un homme respectable et religieux ?—R. Oui, monsieur.

D. Vous n’avez pas voulu ensevelir le corps ?—R. Non.

D. Elle avait le cou bleu ?—R. Oui, les marques descendaient vers la gorge.

D. Avait-elle des taches au sein ?—R. Non. Le bleu partait du creux de l’estomac et courait sur tout le dos. Sur les épaules les taches semblaient comme des marbrures. On aurait dit du sang transvasé entre la chaire et la peau. Près du nez elle avait une petite tache.

D. Pouvez-vous jurer que les taches étaient plus grandes qu'un quinze sous?—R. Oui; mais je ne puis dire au juste leur grandeur, car je ne les ai pas mesurées.

D. Mme A. Desforges était-elle malade alors?—R. Je ne le sais pas.

Par M. SMITH.—D. Les taches étaient-elles sur toute la surface du cou?—R. Je ne les ai pas mesurées.

Laurent Beauchamp est appelé et assermenté.

D. Connaissez-vous les prisonniers?—R. Depuis dix ans. La fille de ma femme est mariée au garçon de Mme Bélisle.

D. Comment s'appelle-t-il?—R. J. B. Bélisle.

D. Avez-vous connu le mari de la prisonnière?—R. Oui; je demeure à une lieue de chez elle.

D. Étiez-vous au village, le 19 janvier, lors de l'enquête?—R. Oui, mais je n'y ai pas assisté.

D. Avez-vous vu les prisonniers?—R. En prison, à St. Jérôme

D. Leur avez-vous parlé?—R. Oui. Ils m'ont dit qu'ils étaient démontés dans l'affaire, qu'ils ne connaissaient rien. Je les ai vus à la prison de Montréal. M. A. Desforges a parlé avec moi. J'ai accompagné Mme Bélisle en prison. Elle m'a parlé de son affaire en disant qu'elle ne savait ce que cela voulait dire. Je fûs la voir, le lendemain. Quelque temps après, elle m'a encore entretenu de celà. J'étais venu pour la faire admettre à caution.

D. Que vous a-t-elle dit?—R. Elle ma dit qu'elle trouvait le temps longs. Je lui répondis qu'elle ne pouvait être admise à caution avant le rapport des médecins. Elle me répondit; "Qu'ils hésitent tant qu'ils voudront, ils ne trouveront pas plus de poison que dans ma main, parce qu'il n'y en a pas." Je lui dis: "Je le sais bien, mais il faut que vous subissiez votre procès. C'est nécessaire, quoique l'on croie bien que vous serez acquittée." Elle me dit: "Si je voulais, je n'aurais qu'un mot à vous dire et vous verriez bien ce qu'il est." Alors je suis parti, et quinze jours après environs je suis revenu la voir. Elle me fit des reproches. Je lui dis qu'il était impossible de la faire admettre à caution. "Ils n'y a pas plus de poison que dans ma main, dit-elle." Mais il y a longtemps que je voulais vous dire un mot, je vais vous le dire: "C'est vrai qu'elle n'est pas morte toute seule (*sensation à l'auditoire. Baptiste semble agité*); je suis claire de cette affaire-là. Ce n'est pas moi qui l'ai fait mourir." Elle me dit que c'était Baptiste Desforges (*le prisonnier pâlit visiblement.*)

M. Smith s'oppose à ce que le témoin nomme le complice dont le nom lui est échappé.

La cour lui donne droit.

M. le juge Aylwin avertit le témoin de ne pas mentionner le nom des personnes dont il lui a été parlé.

Le témoin reprend la parole ;—“ C’est, me dit-elle, un tel qui l’a fait mourir. J’étais couchée avec elle dans la ruelle. Il lui a mis un oreiller de plume sur la tête et s’est mis dessus.”

D. Vous a-t-elle dit si elle avait dit quelque chose à cette personne?—R. Non, monsieur. Elle s’est aperçue que la défunte passait sa jambe le long de la sienne. Elle avait dit auparavant à l’autre personne : “ Ne faites donc pas cela, c’est trop de valeur.” Cette personne lui répondit : “ Ne me déclarez jamais parce que je vous en ferai autant.” La peur a pris Mme Belisle. Elle est descendue tout doucement, s’est acotée sur le pied du lit.

Peu après, cette personne lui dit : “ Allez allumer la chandelle ! ” Elle est venue contre le lit, avec la chandelle. La personne s’est ôtée de dessus l’oreiller. La défunte a lâché une couple de balles. Ils sont sortis et se sont mis à chercher du monde.

D. Est-ce tout?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous eu quelque conversation avec Antoine.—R. Non monsieur.

D. Avec qui êtes-vous venu à Montréal?—R. Avec son garçon, Baptiste Bélisle. Je suis retourné avec son autre garçon Isidore, enfant naturel.

D. Vous a-t-elle dit à quelle heure Mme A. Desforges est morte?—R. Non. Elle était couchée avec la défunte, dans la ruelle.

D. Elle vous a dit qu’on ne trouverait pas de poison?—R. Plusieurs fois.

D. Alliez-vous souvent chez A. Desforges?—R. Oui, c’était un de mes grands amis.

D. Allait-elle souvent chez lui?—R. Plus souvent qu’il n’allait chez elle.

M. le juge Aylwin ajourne la cour à demain à neuf heures.

Audience du 17 Avril.

Jean Bélisle de St. Jérôme, fils de la prisonnière.

Par M. Monk :—D. Où demeuriez-vous en janvier dernier?

—R. Chez ma mère, la prisonnière, à St. Jérôme.

D. Depuis combien de temps connaissez-vous les autres prisonniers, Desforges?—R. Depuis près de deux ans.

D. Etiez-vous chez vous le 18 janvier dernier?—R. Oui.

D. Votre mère était-elle chez elle ce jour-là?—R. Oui, elle y était.

D. Y a-t-elle passé l’après-midi?—R. Oui.

D. Avez-vous vu chez votre mère un des autres prisonniers ce jour-là?—R. Oui, Baptiste Desforges y est arrivé vers midi et demi.

D. D’où venait-il?—R. Il a dit qu’il venait de bûcher pour un homme ; qu’il venait de travailler.

D. A-t-il passé l’après-midi chez vous?—R. Oui.

D. En est parti ensuite ?—R. Oui, un peu avant le coucher du soleil.

D. Avec qui est-il parti ?—R. Avec ma mère que voici, seuls tous les deux.

D. Comment sont-ils partis !—R. Dans le sleigh de ma mère.

D. Où allaient-ils ?—R. Ils ont dit qu'ils allaient coucher chez A. Desforges.

D. Les avez-vous vus partir ?—R. Oui, c'est moi qui attelé le cheval.

D. Desforges a-t-il dit où il allait ?—R. Oui. Il a dit qu'il s'en allait faire le *train* d'Antoine Desforges le soir.

Quand votre mère est-elle revenue ?—R. Le mardi soir suivant, avec moi. J'étais allé faire moudre du grain au village.

D. En partant, elle a dit qu'elle allait coucher chez A. Desforges ?—R. Oui, mais elle ajouta qu'elle reviendrait après la veillée ou que peut-être elle y coucherait.

D. Quand avez-vous revu J. B. Desforges ?—R. Le lendemain matin, à la pointe du jour.

D. Pourquoi revint-il de bonne heure le lendemain ?—R. Il vint ramener la voiture de ma mère, et avait avec lui ma sœur Olive.

D. Vous a-t-il parlé de la mort de Mme Desforges ?—R. Oui. Il m'a dit que la femme de son frère Antoine était morte.

D. Quand est-il reparti de chez vous ?—R. Le même jour avec moi, en voiture. J'allais mener moudre du grain au village.

D. Vous a-t-il dit comment elle était morte ?—R. Il a dit qu'il avait été veiller chez M. Urbain (Foucault), et que la femme d'Antoine était morte vers minuit.

D. Vous a-t-il dit comment elle était morte ?—R. Rien de plus que ce que j'ai mentionné. Il me dit que ma mère était chez A. Desforges, lors de la mort de Mme Desforges.

D. J. B. Desforges vous a-t-il dit à quelle heure ils étaient arrivés chez A. Desforges ?—R. Ma mère m'a dit qu'ils s'étaient rendu un peu après six heures P. M.

D. Votre mère vous a-t-elle dit si J. B. Desforges avait laissé la voiture avant d'arriver au village ?—Ma mère me dit que J. B. D. avait laissé la voiture à une petite distance du village, pour prendre un chemin de pied plus court ; mais qu'il avait embarqué à la côte chez M. Ouimet.

D. Les chemins étaient-ils beaux ?—R. Oui.

Interrogé par la Cour :

D. Ce chemin de pied rejoignait-il le grand chemin ?—R. Oui, mais il était plus court.

D. Êtes-vous allé chercher votre mère chez A. Desforges le mardi après avoir fait moudre votre grain ?—R. Oui.

D. En vous rendant chez vous avec votre mère, vous a-t-elle parlé de la mort de Mme Desforges ?—R. Elle a dit qu'elles avaient veillé ensemble jusqu'à huit heures ; qu'avant de

lui faire une *ponse* de gingembre, que son mari Antoine lui en avait donné dimanche soir et que cela lui avait fait du bien, ajoutant “ ne la faites pas aussi forte que celle qu’Antoine m’a donnée.”

D. Vous a-t-elle dit pourquoi Mme Desforbes n’avait pas fait sa *ponse* elle-même ?—R. Non ; elle dit qu’aussitôt que Mme Desforbes eût pris sa *ponse*, elles se couchèrent toutes les deux ; que Mme Desforbes lui avait dit de ne pas lui parler, que cela la faisait tousser. Elle me raconta comment Mme Desforbes était morte. Elle dit qu’elle avait senti raidir la jambe de Mme Desforbes le long d’elle ainsi qu’un bras. Que de suite elle lâcha un cri en disant : “ Baptiste, venez donc ici, Mme Desforbes se meurt.” Qu’alors ils se levèrent, allumèrent la chandelle et Mme Desforbes se mourait. C’est tout ce qu’elle me dit ce jour-là.

D. En venant au village avec J. B. Desforbes n’avez-vous pas parlé ensemble ?—R. Oui, il me dit que les gens disaient qu’elle était morte bien subitement, et il disait lui-même la même chose. Il dit que c’était étonnant parce qu’elle avait lavé toute la journée.

D. Avez-vous un frère nommé Isidore Legault qui réside à Money Branch ?—R. Oui, il est plus âgé que moi.

D. Combien êtes-vous de frères et de sœurs ?—R. Trois frères et trois sœurs.

D. Une de vos sœurs s’est-elle mariée ?—R. Oui, huit jours après.

D. Où le mariage a-t-il eu lieu ? R. Chez le père du marié nommé Bélisle, ce Bélisle ne nous est pas parent.

D. A-t-il été question d’inviter votre frère Isidore à la noce ?—R. Oui.

D. Isidore est-il venu aux noces ?—R. Oui, il y est venu aux noces seul sans sa femme.

D. Si votre mère vous eût demandé d’aller inviter votre frère Isidore, y seriez-vous allé ?—Oui, avec plaisir.

D. Votre mère était-elle à la noce ?—R. Non, elle était alors arrêtée et sous la garde du bailli Valiquette.

D. Avez-vous plusieurs parents dans la paroisse ?—R. Oui, j’ai deux oncles qui demeurent dans le voisinage.

D. Quand votre père est-il mort ?—R. Il y a eu un an à la fin des récoltes dernières.

D. Avez-vous vu A. Desforbes chez vous, souvent ?—R. Souvent, depuis la mort de mon défunt père ; avant la mort de mon père, j’avais été absent depuis plusieurs années et je n’en puis rien dire. J’étais chez mon père lors de sa mort.

D. Le prisonnier Desforbes allait-il souvent chez vous depuis la mort de votre père, et y avait-il affaire ?—R. Oui, il y venait fréquemment et souvent sans affaires ; il ne vint qu’une fois avec sa femme.

D. A-t-il jamais passé la nuit chez vous ?—R. Oui, une fois.

D. Était-il avec sa femme ?—Non, il était seul.

D. Avez-vous eu quelque conversation avec votre mère depuis qu'elle a été arrêtée ?—R. Oui, un mardi, dans le mois de février.

D. Cette conversation était-elle sur le sujet de la mort de Mme Desforges ?—R. Oui.

D. Qu'à dit votre mère dans cette conversation ?—R. Elle a dit qu'elle était bien certaine d'être claire, parce que ce n'était pas elle qui avait fait le coup. C'était un tel. Dans la nuit qu'ils se sont trouvés chez Antoine Desforges, elle s'est levée et l'autre personne lui a dit : " Allez vous coucher." Ensuite elle nous a raconté comment la mort de Mme Desforges était arrivée, en disant que c'était un tel qui l'avait fait mourir en lui mettant un oreiller de plume sur le visage et en s'assoyant dessus. La prisonnière a senti une jambe et un bras se raidir le long d'elle. Elle s'est levée en demandant : " Que faites-vous là ?" Cette personne lui a répondu : " Ne dites rien ou je vous en ferai autant." La prisonnière s'est glissée au pied du lit. L'autre personne lui a dit : " Allez allumer la chandelle," et, après que la chandelle fut allumée, l'autre personne s'est ôtée de dessus et la défunte a envoyé deux soupirs. Ensuite la personne s'est levée et a couru chercher du monde.

Isidore Legault est interrogée de nouveau sur le même sujet que Jean Bélisle son frère et corrobore le témoignage de ce dernier.

François Caron, de St. Canut :

Par M. Monk :

D. Que faites-vous ?—R. Je tiens maison de pension.

D. Connaissez-vous les prisonniers à la barre ?—R. Je ne connais qu'Antoine Desforges, et ce, depuis qu'il est venu coucher chez moi.

D. A quelle heure A. Desforges est-il arrivé chez vous ?—R. Il est arrivé à sept heures du matin.

D. Lui avez-vous parlé ?—R. Je ne lui ai pas parlé, je l'ai vu sortir.

D. Ou étiez-vous quand il est arrivé ?—R. J'étais à la grange. Le prisonnier n'a pas resté plus de dix minutes à la maison, le matin.

D. Jurez-vous positivement que vous ne lui avez pas parlé dans l'occasion en question ?—R. Je ne me le rappelle pas.

D. Que s'est-il passé là ?—Il est reparti dix minutes après être arrivé.

D. Est-il revenu le soir ?—Oui, vers six heures ou six heures et demie.

D. A-t-il parlé de son voyage en arrivant ?—Oui, il a dit qu'il avait rencontré l'homme qu'il voulait voir.

D. Avez-vous eu quelque conversation avec le prisonnier, ce soir-là ?— R. On parlait des gens qui se mariaient avec des vieux. Le prisonnier dit qu'il était dans cette position, que sa femme était plus vieille que lui. Il dit que sa femme était souvent malade ; qu'il espérait devenir veuf bientôt et qu'il en marierait une jeune.

D. A quelle heure s'est-il couché ?—R. Vers dix heures.

D. Où a-t-il couché ?—Dans une chambre, près de mon lit, sur ses robes.

D. Est-il allé à l'écurie la nuit ?—R. Une fois à ma connaissance.

D. Le prisonnier paraissait-il agité ? Le témoin a ordre de ne pas répondre à cette question.

D. Qu'avez-vous remarqué dans son maintien ?—R. Je n'ai rien remarqué, seulement il paraissait avoir mal à la tête et pensif.

D. Combien de fois s'est-il levé la nuit ?—R. Une seule fois

M. SCOTT.

D. Avez-vous vu le dernier témoin ?—R. Oui, il a donné une déposition devant moi.

On rappelle F. Caron.

Il a comparu et donné une déposition devant le magistrat. Il a dit dans cette déposition que le prisonnier s'était levé plusieurs fois pendant la nuit. La femme du témoin a demandé au prisonnier ce qu'il avait en qu'il n'avait pas dormi de la nuit, à quoi le prisonnier répondit qu'il ne savait pas ce qui l'avait empêché de dormir.

Louise Bélisle, [fil'e de la prisonnière.]

D. Où demeuriez vous dans le mois de janvier dernier ?—R. Chez M. Melchior Prévost, à St. Jérôme.

D. Etes-vous allée chez vous en janvier ?—R. Oui, j'y suis allée le dimanche après l'arrestation de ma mère.

D. Avez-vous vu votre mère après son arrestation ?—R. Oui, je l'ai vue.

D. Avez-vous eu quelque conversation avec votre mère en prison ?—R. Oui, dans le mois de février.

D. La première fois que vous l'avez vue en prison, avez-vous eu quelque conversation à propos de la mort de Mme Desfor-ges ?—Oui, maman m'a dit dans cette conversation, en présence de mon frère, que dans la veillée, elle s'était levée et que la personne qui était là était assise sur un sofa et que cette personne lui a dit d'aller se coucher. Alors ma mère dit qu'elle était allée se coucher. Ensuite cette personne est venue au bout du lit, a pris un oreiller, l'a mis sur le visage de Mme Desfor-ges, qu'elle lui a senti roidir une jambe et un bras ; ma-maman a demandé à cette personne ce qu'elle faisait là et cette per-sonne a répondu : "Taisez-vous ou je vous en ferai autant."

Alors, elle a sauté à terre et il lui a dit d'allumer la chandelle, que Mme Desforges a lâché une couple de souffles. Cette personne lui a donné la chandelle, s'est chaussée et est allée chercher du monde.

A. Beauchamp ; Vitaline Hébert.

Le témoignage suivant d'Antoine Beauchamp n'offre rien de saillant ; celui de Vitaline Hébert, femme de J. B. Belisle, roulé sur les relations intimes qui existaient entre A. Desforges et la prisonnière.

La partie suivante mérite cependant quelque attention.

J'étais à la maison quand ma belle-mère est partie pour aller coucher chez Ant. Desforges. Elle est partie avec J. Bte. Desforges. En partant elle me dit : "Si Mme Desforges mourait cette semaine, pensez-vous que Ant. Desforges viendrait aux noces ?" Je lui ai répondu : "Je ne pense pas qu'il vienne, ça n'aurait pas bien bonne mine." La prisonnière a repris : "Pour dire la vérité, il ne l'aime pas bien fort, sa femme."

J'ai appris la nouvelle de la mort de Mme Desforges le mardi au soir.

La prisonnière m'a dit en partant que si Mme Desforges n'était pas malade, elle reviendrait, mais que si elle était malade elle coucherait avec elle.

Je n'ai pas été surprise d'apprendre la mort de la défunte, parce qu'on a pensé qu'elle n'était pas morte seule. Peut-être n'avons-nous pas bien pensé. Ce qui m'a fait penser qu'elle n'était pas morte toute seule, c'est qu'on voyait qu'ils s'aimaient tous deux. J'étais présente quand J. B. Desforges a dit que Mme Desforges était morte. Il nous a dit qu'il avait couché là, mais qu'il avait veillé ailleurs. Il nous a dit qu'elle était morte subitement dans la nuit, qu'il avait dit : "Mme Desforges se meurt, levez-vous donc."

La déposition de François Villeneuve roule sur la nature des relations qui existèrent entre A. Desforges et sa femme et tendent à établir que cette dernière avait un vice de conformation.

Le témoignage de J. B. Cyr montre que le mari de la femme Bélisle voyait d'un mauvais œil sa liaison avec A. Desforges.

L'interrogatoire de John Hébert, huissier, n'offre aucun trait nouveau ; il en est de même de celui de Régis Guénette et de ceux d'Antoine Lacasse, Benjamin Roque, J. B. Frottier.

Leurs dépositions paraissent constater l'existence d'un commerce illicite entre A. Desforges et la veuve Bélisle.

La cour s'ajourne à lundi.

Audience du 19.

Emilien Valiquette, huissier, de St. Jérôme.

D. Connaissez-vous les prisonniers?—R. Oui ; je connais A. Desforges depuis vingt ans. J'étais dans l'habitude d'aller

souvent chez lui. Je m'en servais comme charretier. On était dans l'habitude de parler de mariage et il me disait qu'il avait une femme qui n'était pas comme les autres. J'ai vu le prisonnier aller à la messe quelquefois avec sa femme et sa servante. Il faisait mettre sa servante dans son banc et sa femme se mettait dans l'allée quelquefois.

D. Avez-vous souvent remarqué cela?—R. Quatre à cinq fois depuis que je le connais. J'ai bien connu la défunte. Elle jouissait d'un bon caractère. A. Desforges m'a donné à entendre que sa femme était incapable de remplir les conditions du mariage et que s'il devenait veuf il en prendrait une plus jeune. Il m'a dit cela plusieurs fois.

D. Est-ce tout?—R. J'ai aussi remarqué que la défunte allait traire les vaches à une distance de 10 à 15 arpents, tandis que la servante restait à la maison. J'ai vu la défunte quatre à cinq jours avant sa mort ; elle faisait son train comme d'ordinaire, mais je sais qu'elle était malade ; elle était très ménagère. J'ai vu les prisonniers le jour même de la mort de la défunte, vers 1 ou 2 heures de l'après-midi : ils étaient tous les trois ensemble. Je suis entré pour voir la défunte. Elle était couchée sur son lit.

D. Quand êtes-vous entré?—R. Lorsque les médecins sont entrés pour faire l'autopsie. Il y avait deux chambres dans cette maison, la chambre de la défunte avait environ 9 pieds et demi carrés et l'autre environ 10 à 11 pieds carrés. Il n'y avait communication à ces deux chambres que par la cuisine. Elles étaient divisées par une cloison, bien finie. Le lit de la défunte était placé près du mur et le pied faisait face à la cloison de la cuisine. Il y avait un sofa dans la cuisine, je l'ai toujours vu là chaque fois que j'y suis allé.

D. Quelle place occupait-il?—R. Le sofa était placé du côté opposé de la chambre de la défunte. La cuisine pouvait avoir 10 pieds de large sur toute la largeur de la maison environ 20 pieds. Le poêle était entre les deux portes de chambre et était plus près de la chambre de la défunte. Il y avait environ 20 pieds du sofa au lit de la défunte. Il y avait une fenêtre sur le derrière de chaque chambre. Les prisonniers n'ont rien dit devant moi. J'ai vu Antoine Desforges et la prisonnière voyager ensemble. Ils venaient à Montréal.

Transquestionné.

D. Savez-vous si la servante payait pour la place du banc qu'elle occupait?—R. Je l'ignore.

D. A. Desforges était-il bon pour sa femme?—R. Je ne l'ai jamais vu la maltraiter. Ant. Desforges était un homme exact à remplir ses devoirs religieux. J'ai entendu dire bien souvent, dans le temps que Desforges fréquentait la maison de la prisonnière, qu'il ne faisait pas bien de fréquenter cette maison.

Rosalie Baron est appelée de nouveau pour répondre à son honneur le juge Aylwin :

D. Comment était la chambre quand Baptiste Desforges est venu vous chercher.—R. Tempérée.

D. Était-il habillé ?—Il était nus pieds.

Adélaïde Fortier est interrogée de nouveau sur le même sujet que Rosalie Baron et corrobore le témoignage de cette dernière.

Joseph Foucault déclare la même chose que les deux témoins précédents.

Louis Crispin, de St. Jérôme, frère de la prisonnière.—Je connais, dit-il, Antoine Desforges. Je suis le voisin de ma sœur. J'ai vu Antoine Desforges plusieurs fois chez ma sœur. Je n'avais pas pour habitude d'aller chez elle, parce qu'elle s'obstinait à voir des gens que je n'aimais pas. Antoine Desforges est venu plusieurs fois chez ma sœur. Je suis allé une fois chez ma sœur pour lui faire des remontrances au sujet des visites d'Antoine Desforges.

Transquestionné.

Il y a six ou sept mois que je ne parle pas à ma sœur, la prisonnière. J'ai vu la défunte chez ma sœur quelquefois. C'est ma sœur qui s'est retirée de chez moi. Je la verrais encore si elle eût voulu m'écouter.

Joseph Lanthier, de St. Jérôme.

Je connais Desforges et la prisonnière. Je suis voisin de cette dernière. Je la connais depuis 14 ans. Depuis trois ans, j'ai souvent vu A. Desforges chez elle et n'ai remarqué rien de particulier à ce sujet.

Transquestionné.

Je suis allé chez la prisonnière quand j'avais affaire. J'ai vu A. Desforges travailler deux jours l'année dernière chez la prisonnière.

William Scott, écr., Magistrat de St. Jérôme.

Je connais J. B. Desforges, me rappelle que J. B. Desforges a donné son examen volontaire devant moi, après avoir été fait prisonnier.—(Lecture est faite de cet examen.) Je connais les deux autres prisonniers ; ils ont donné tous deux leur examen volontaire qui est lu aux jurés. J'ai été requis par un des frères de la prisonnière et une autre personne de venir voir la défunte. J'ai consenti à y aller, suis arrivé chez la défunte à 8 heures et demie, ai examiné la position du cadavre. Il ne paraissait pas défiguré par la mort, mais il avait un visage composé comme dans le sommeil. La défunte avait une tache noire sur le côté droit du nez. Le corps était chaud. J'ai examiné la tête pour voir si je ne découvrirais pas quelque blessure, mais n'en trouvai point. A midi, le corps était encore chaud.

I
exa
tem
la
Elle
enc
pris
par
sort
forg
qu'i
ava

J
je l'
et le
dire

I
Je l'
des
vue
l'ex
Arr
bre
la t
côté
éta
tabl
rous
térie
par
et a
guc
côté
sang
sine
suite
l'avo
phr
cont
lier
app
y au
me
requ

D. Les membres étaient-ils raides?—R. Je ne les ai pas examinés. Je suis certain que la défunte était morte dans le temps. J'ai vu la prisonnière coudre lorsque je suis entré dans la maison, ai vu la défunte deux ou trois jours avant sa mort. Elle paraissait assez bien, comme une personne pouvant vivre encore quelque années. Le second soir, j'ai fait arrêter les prisonniers en conséquence du verdict du jury. A. Desforges paraissait bien agité ce matin-là. Nous n'avons pu le faire sortir de la chambre où il était. Je n'ai pas trouvé J. B. Desforges là le matin en question. On l'a envoyé chercher. Lorsqu'il est revenu, J. B. Desforges avait l'air d'un homme qui avait commis un grand crime.

Transquestionné.

J'ai toujours connu A. Desforges pour un honnête homme, je l'ai vu pleurer le matin ; ai été très surpris de le voir si affecté et les deux autres prisonniers agir si différemment. Je ne puis dire qui a envoyé chercher J. B. Desforges.

EXAMEN DES MEDECINS.

Docteur J. Prévost, de St. Jérôme—J'ai connu la défunte. Je l'ai soignée quatre ou cinq ans avant sa mort. Elle avait des calculs biliaires ; son tempéramment était faible. Je l'ai vue après sa mort, le lendemain. J'avais été appelé pour faire l'examen de l'estomac du corps et voir s'il contenait du poison. Arrivé au domicile de la défunte, je fus introduit dans la chambre où elle gisait. Elle était sur son lit, couchée sur le ventre, la tête tournée vers l'épaule droite, les bras s'écartant chaque côté d'elle et les jambes droites. La partie postérieure du tronc était ecchimosée. On a pris le cadavre et on l'a placé sur une table, sur le dos, afin d'en faire l'autopsie. La partie intérieure nous a paru un peu ecchimosée, mais moins que la partie postérieure. Nous avons procédé à l'autopsie en commençant par ouvrir le thorax. Nous avons fait l'examen des poumons et avons trouvé le poumon droit congestionné et le poumon gauche atrophié. Le poumon gauche était attaché à tout le côté de la poitrine qui lui est contigu. Le cœur contenait du sang noir, ainsi que l'artère principale, l'aorte. Les parties voisines, ainsi que le larynx étaient dans leur état naturel. Ensuite, nous avons ouvert l'abdomen, fait l'examen du foie et l'avons trouvé congestionné et adhérent normalement au diaphragme. Nous avons visité la vésicule biliaire : elle était contractée et épaissie. Nous n'avons rien découvert de particulier dans le reste de l'abdomen. Comme nous manquions des appareils nécessaires pour faire une analyse dans le cas où il y aurait eu du poison administré, nous avons ligaturé l'estomac, à ces deux extrémités, et je l'ai gardé chez moi jusqu'à la requisition du coroner.

A la réquisition de ce dernier, cinq jours après la mort de la défunte, le docteur Larocque et moi avons procédé à l'examen du cerveau. Nous avons trouvé l'enveloppe la plus immédiate du cerveau congestionnée. Les ventricules du cerveau contenaient environ un drachme d'épanchement. Les membres et le tronc, à part une partie de la colonne vertébrale, étaient d'un froid cadavérique. Les membres étaient rigides. J'ai trouvé les yeux et la bouche de la défunte fermés. Au poumon gauche, j'ai trouvé une trace de maladie ancienne. A part cela, je n'ai trouvé aucune trace de maladie grave. Je n'attribue pas sa mort à une maladie de poumons. Le plus souvent, les calculs biliaires ne causent pas la mort chez une personne dont les organes fonctionnent régulièrement, mais chez une personne affaiblie dont un des poumons ne fonctionne presque plus, dont le froid par ses adhérences avec le diaphragme, tend à gêner la respiration, chez cette personne des étouffements fréquents ont lieu. Je pense que le passage d'un calcul dans le canal qui conduit aux intestins, peut produire un choc si violent dans l'organisme que la personne peut en être victime. Le plus souvent, c'est dans le passage de ces calculs biliaires que ce danger existe. Je n'ai pas trouvé de calculs dans le canal même. La vésicule était épaissie, et contractée. J'ai trouvé beaucoup de calculs, dont un seul gros. Ces calculs pouvaient exister longtemps sans causer la mort. La congestion du cerveau a pu se produire par une suspension de la respiration. D'après ce que j'ai vu à l'autopsie, considérant l'état de congestion des organes les plus nécessaires à la vie, je pense que les dérangements qui ont pu être l'effet de ces congestions ont pu aussi causer la mort de la défunte.

Transquestionné—Un calcul biliaire s'étant engagé dans le canal peut causer la mort.

Si, dans la nuit précédente, il y avait eu évanouissement, en conséquence du passage d'un calcul, je n'aurais pas été surpris le lendemain en apprenant la mort subite de Mme Desforges.

Docteur R. Craig, de Montréal—J'ai été appelé pour examiner une partie du corps de la défunte, c'est-à-dire l'estomac. Il était plus rouge que d'habitude, principalement à la partie inférieure. Après avoir ouvert la boîte qui contenait cet estomac, je le trouvai vide, à l'exception d'une substance visqueuse. Il y avait aussi un peu de nourriture collée à la paroi. L'enveloppe en dedans était rouge, à la partie inférieure de l'estomac. C'était aussi un peu plus mou que d'habitude. Il n'y avait rien d'extraordinaire à part de cela dans l'estomac: Cette rougeur a été causée par une congestion. J'ai examiné le contenu de l'estomac particulièrement et n'y ai pas découvert de poison. L'apparence de l'estomac était bonne. Je suis allé ensuite à St. Jérôme avec le coroner et M. Delisle. Le corps

de l'
présent.
D.
du d
un c
cerv
le c
est p
D
veau
voir
décc
corp.
son
vess
aucu
qu'il
sain.
dire
où l'
ses c
M.
témc

M.
Lc
D.
de le
D.
bilia
sieu.
caus
cong
aucu
mon
entr'
bouc
soit
auss
moir
tion
cœur
vide
Las
mais
D.

de Mme Desforges a été déterré à notre arrivée. Je n'étais pas présent quand il a été déterré. Le docteur Prévost était présent.

Docteur J. Jones, de Montréal—J'ai entendu le témoignage du docteur Prévost et y ai prêté attention. Je n'ai jamais vu un calcul biliaire produire la congestion des poumons ou du cerveau. Cela causerait une douleur intense en passant par le canal, mais pas la mort instantanée. Aussitôt qu'un calcul est passé dans les intestins, la douleur cesse immédiatement.

Docteur Craig rappelé—Nous avons ouvert le corps de nouveau. Nous avons enlevé d'autres parties du corps pour savoir s'il n'y avait quelque trace de poison et nous n'en avons découvert aucune. Le poumon droit était congestionné. Le corps avait déjà été ouvert, et nous ne pûmes dire s'il était dans son état ordinaire. Le foie était de sa grosseur ordinaire. La vessie biliaire était vide quand nous l'avons vue. Il n'y avait aucune apparence de maladie dans les petits intestins, excepté qu'ils contenaient beaucoup de vers. Le rognon a été trouvé sain. Le cerveau était si décomposé qu'il est impossible de dire dans quel état il était à l'heure de la mort. Il y a des cas où l'examen le plus minutieux ne laisse pas percevoir les causes de la mort.

MM. les docteurs Edward Scott et A. Hall corroborent ce témoignage, et la cour s'ajourne à demain, à 9 heures.

Audience du 19.

MM. les jurés sont appelés et répondent à leurs noms.

Louis Boyer, M. D.

D. Avez-vous entendu les rapports de l'examen du cadavre de la défunte?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous jamais vu un exemple du passage d'un calcul biliaire déterminer la congestion de poumons?—R. Non, monsieur. Je n'ai jamais vu aucun cas de passage de calcul biliaire causer la mort. Cette maladie n'est pas propre à procurer la congestion du poumon ou la congestion cérébrale, et je ne vois aucun rapport entre l'affection du foie et la congestion du poumon et du cerveau. Dans les cas d'étouffement, les yeux sont entr'ouverts, il y a de l'écume dans les cavités du nez et de la bouche. Il y a une lividité de la face plus ou moins grande, soit que la suffocation ait été plus ou moins longue. Il y a aussi de l'écume dans les bronches, ce liquide est plus ou moins visible suivant la durée de l'étouffement. Il y a congestion des poumons, plénitude de sang dans le côté droit du cœur ainsi que le système veineux; le côté gauche du cœur est vide ainsi que le système artériel et congestion du cerveau. Les yeux sont toujours ouverts. Après la mort je ne les ai jamais vus fermés non plus que la mâchoire.

D. A quoi attribuez-vous les congestions du cerveau et du

poumon telle que décrites par le Dr. Prévost?—R. A une cause subite. Par une cause subite j'entends par une cause venant du dehors de la maladie. Une personne peut vivre longtemps avec un seul poumon. Il n'y avait rien dans les poumons pour causer la mort, à l'exception de la congestion. Le passage du calcul biliaire cause une douleur vive près des fausses côtes, des vomissements, spasmes, coliques, sueur froide et une grande prostration des forces. Dans les cas où la suite est la mort, il y a inflammation du passage et ulcération. J'ai entendu décrire la position de la défunte par les témoins et je ne crois pas qu'une personne morte à la suite de causes biliaires, aurait occupé une semblable position.

Transquestionné—Il y a beaucoup de maladies qui produisent l'étouffement. Il y a différentes causes qui peuvent déterminer les congestions cérébrales et pulmonaires. Du moment où la respiration est gênée et qu'il y a étouffement, n'importe quelle en soit la cause, il y a congestion cérébrale et pulmonaire. La description de l'examen du corps, donnée par le Dr. Prévost, n'est pas suffisante pour dire positivement quelle a été la cause de la mort. Les bronches servent à conduire l'air dans les poumons. Je n'ai jamais vu un seul mort les yeux fermés.

Par la Cour—Je ne connais aucun cas où la mort puisse être causée par les calculs biliaires. D'après l'examen du cadavre tel que décrit, je suis d'opinion que la mort est due à une cause violente d'asphyxie. Je ne vois rien dans l'intérieur qui ait pu causer l'asphyxie et il faut que ça ait été une cause extérieure.

D. Y a-t-il congestion du cerveau et du poumon dans le cas d'une personne mourant dans un état d'évanouissement?—R. Non, car l'effet serait contraire.

DEFENSE.—MM. Smith et Cassidy présentent la défense et produisent ensuite les témoins à décharge.

Louise Bélisle, fille de la prisonnière—J'étais chez nous un soir du mois de mai dernier. J'ai été éveillée par un vent violent qui faisait battre les contrevents. Je sais que maman s'est levée et qu'elle a parlé à Antoine Desforges à haute voix. Ils n'ont pas parlé longtemps. Ce soir-là, maman s'est couchée avec moi. Je n'ai jamais entendu ma belle-sœur se plaindre de la mauvaise conduite de ma mère. Je n'ai jamais vu la moindre chose se passer entre maman et le prisonnier Antoine qui pût me donner de mauvais soupçons.

Joseph Desforges, frère des deux prisonniers—L'aîné Antoine Desforges a une santé faible et est sujet aux maux de tête. Il a pour habitude de s'éveiller souvent la nuit en se plaignant du mal d'estomac.

Clément Gauthier connaît les prisonniers, donne un bon ca-

raciè
de J
Je
Des
femr
Po
mots
Sc
Il
M
forge
criti
pres
tom
pabl
culp
Ce
teurs
A
calm
des
A
délit
Il
M
les j
"
A. L
préc
Un
"
com
coup
Or
M
La
ges c
La

La
rego
fonta
pron
vauc
barre
A

ractère à Ant. Desforges et ne connaît rien contre le caractère de Jean-Baptiste :

Jean-Baptiste Lajeunesse donne un bon caractère des deux Desforges. Antoine Desforges faisait bon ménage avec sa femme. La défunte était d'une santé bien faible.

POURSUITE — M. Monk, avocat de la couronne, dit quelques mots au nom de la poursuite.

Son Honneur le juge Aylwin fait son résumé.

Il parle pendant près de quatre heures.

M. le juge Aylwin, après avoir écarté la complicité d'A. Desforges dans le meurtre de sa femme, a jeté tout l'odieux du crime sur la veuve Bélisle qu'il a flétrie avec une vigueur d'expression écrasante. Il s'est en même temps attaché à faire retomber tout le poids de la condamnation sur cette grande coupable, et à pallier, jusqu'à un certain point, la nature des inculpations élevées contre J. P. Desforges.

Cette charge produit un grand effet sur les nombreux auditeurs qui encombrant la salle d'audience.

A. Desforges semble se ranimer, son frère est très pâle, mais calme. La veuve Bélisle, malgré un sang-froid apparent, donne des signes d'inquiétude.

A sept heures environ, le jury se retira dans la chambre des délibérations.

Il rentre à neuf précises dans la salle d'audience.

M. le greffier de la cour prend la parole et s'adressa à MM. les jurés :

“ Les prisonniers, Marie Anne Crispin, J. B. Desforges et A. Desforges, sont-ils coupables, suivant la manière et la forme précisées dans l'acte d'accusation ? ”

Un des jurés réplique :

“ Nous trouvons Marie Anne Crispin coupable, mais la recommandons à la clémence de la cour, et A. Desforges non coupable. ”

Ordre est ensuite donné d'emmener les prisonniers.

M. Smith demande qu'A. Desforges soit élargi.

La cour refuse d'accéder à la demande, parce qu'A. Desforges doit encore être jugé sur accusation d'empoisonnement.

La cour s'ajourne jusqu'à demain, à une heure.

Audience du 20.

La salle où siège la cour criminelle est comble. Les couloirs regorgent de curieux. A une heure, MM. le juge en chef Lafontaine et le juge Aylwin prennent le fauteuil. Après avoir prononcé les sentences de tous les prisonniers qui ont été convaincus pendant le terme, M. le juge Aylwin fait venir à la barre Marie Anne Crispin et J. B. Desforges.

Au milieu d'un silence solennel, il adresse aux deux coupa-

bles, une longue et terrible remontrance, en les avertissant de n'avoir plus rien à espérer que dans la miséricorde de Dieu.

Puis l'huissier, ayant fait la proclamation d'usage, M. le juge Aylwin prononce la terrible formule :

“ La sentence de la cour est que vous Marie Anne Crispin et vous Jean Baptiste Desforges, vous soyez ramené d'ici à la prison commune de ce district et de là à la place de l'exécution, le 25 juin prochain, et là pendu par le cou jusqu'à ce que mort s'ensuive, et que Dieu ait pitié de vos âmes.”

Malgré son stoïcisme durant les débats, J. Bte. Desforges semble terrifié, mais sa complice demeure impassible ; elle jette sur l'assemblée un regard froid et on peut la voir descendre avec fermeté le premier degré de l'escalier.

La foule s'écoule confusément et fortement impressionnée par le dénouement de cette cause épouvantable dont on ne connaît et ne connaîtra peut-être que le dernier acte.

EXÉCUTION.

Le 25 juin 1858, vers les 9 heures du matin une foule compacte se pressait aux abords de la Prison de cette ville.

Sur toutes les figures des assistants on lisait un trouble et une frayeur involontaire.

Pas un sourire, pas une parole, un silence solennel seul, dominait parmi ces groupes ordinairement si turbulents. Un point seul semblait attirer tous les regards et captiver l'attention des spectateurs, c'était un échafaud en bois qui était dressé au milieu de la cour de la prison.

Dans peu d'instants dans quelques minutes, devait s'accomplir dans cet endroit même l'œuvre de sang. La vue de cette potence, seule eût suffi pour rappeler à l'assemblée, l'importance du sacrifice qui allait bientôt s'accomplir sous ses yeux.

A l'instant même, une porte énorme roula sur ses gonds, et les deux condamnés à mort apparurent accompagnés de deux prêtres et deux sœurs.

La figure calme et sereine, J.-B. Desforges s'avança d'un pas lent mais assuré. On voyait de suite que la religion avait fait sentir son influence sur le cœur de cet homme et que le courage qu'il déployait n'était pas simulé mais bien réel. La femme Bélisle de son côté paraissait bien décidée à subir le châtement réservé à ses forfaits.

Elle était entièrement voilée. Sa faiblesse était très grande

Dans la cour de la prison tout était triste et silencieux. Le cortège s'avavançait toujours.

La scène tout en étant touchante était cependant horrible à avoir

Il était beau en effet, il était attendrissant de voir ces ministres du Seigneur, ces prêtres zélés et ces saintes Sœurs de la

Charité
jeté de
seule p
Mais
du cou
arrière
l'habill
chose,
Masc
priver ?
s'il éch
n'échay
Dura
Bte Des
nisants.
tourmer
Enfir
ges jeta
mit à g
La le
sans ét
cette oc
Renc
quand
mourir
vre.” J.
le prêtre
de mou
crime.”
gneur s
ere con
deux cr
corde d
De pl
péter à
“ Mes
Les der
connais.
l'offrant
commar
catholiqu
avec me
A ces
homme
prières
comme
La se
dans la

Charité prodiguer à ces deux criminels que la société avait rejeté de son sein, les secours de la religion catholique, qu'elle seule peut enfanter de pareils prodiges.

Mais aussi il était affreux et pénible d'apercevoir à l'entour du cou des deux victimes une corde solidement attachée. En arrière, suivait le bourreau, être maudit par la société, et dont l'habillement lugubre, tout en montrant le côté terrible de la chose, montrait aussi la noirceur de son caractère.

Masqué, il craignait de voir la lumière dont il allait bientôt priver les deux condamnés qui étaient confiés à sa charge, et s'il échappa en ce jour aux regards indiscrets de la foule, il n'échappa pas aux remords qui durent l'assaillir.

Durant la marche, on entendait répéter à haute voix par J. Bte Desforges et la femme Bélisle les dernières prières des agonisants. Se voir mourir lorsque l'on est en pleine santé, est-il un tourment plus atroce ?

Enfin le cortège parvint au bas de l'échafaud. J. Bte Desforges jeta alors un regard sur la potence, et d'un pied ferme, il se mit à gravir les degrés de l'escalier au nombre de 84.

La femme Bélisle, vû son extrême faiblesse, ne put monter sans être soutenue par nos bonnes sœurs, qui montrèrent dans cette occasion un courage vraiment héroïque

Rendue au haut de l'escalier, elle sembla plus forte. Aussi, quand M. Villeneuve lui demanda si elle ne craignait pas de mourir : "Non, répondit-elle, car je ne suis pas digne de vivre." J. Bte Desforges ne fit paraître aucune émotion, lorsque le prêtre, le crucifié à la main, lui demanda s'il était heureux de mourir : "Oui, répondit-il, pourvu que ma mort efface mon crime." Après ces quelques paroles, les deux ministres du Seigneur s'approchèrent des condamnés pour entendre une dernière confession. Contrits et pleins de repentir de leur faute, les deux criminels s'avouèrent coupables et implorèrent la miséricorde du Seigneur.

De plus les deux condamnés demandèrent aux prêtres de répéter à la foule leur confession.

"Mes frères dit alors le vénérable Mr. Villeneuve à haute voix : Les deux condamnés me chargent de vous dire, qu'ils se reconnaissent coupables et qu'ils sont résignés à leur châtement, l'offrant avec courage, en expiation de leurs crimes. Ils se recommandent à vos prières. Ainsi donc, je demande à tous les catholiques ici présents, de se mettre à genoux et de réciter avec moi, pour eux, le Pater et l'Ave."

A ces paroles toute la masse du peuple, comme un seul homme s'agenouilla et fit monter vers les cieux une de ces prières sincères et ardentes qui ne manquent jamais de monter comme un agréable encens vers l'éternel.

La scène était alors grandiose. Cette multitude agenouillée dans la poussière, ce saint prêtre debout sur l'échafaud le cru-

cifix à la main, ces deux victimes qui n'attendent plus que la main du bourreau pour les délivrer de cette vie qui leur est maintenant odieuse ; tel est le spectacle qui s'offre alors aux regards, spectacles qui prouvent la force de la justice, comme il prouve la puissance et l'influence de la religion. Le bourreau ne se fit pas attendre bien longtemps. En un instant la corde fut solidement attachée au haut de la potence. Il était alors 10 heures et vingt minutes.

Un instant s'écoule sans que l'exécution eût lieu. Cet instant fut un siècle de tortures et de douleurs pour les deux condamnés. Enfin à 10 heures et vingt cinq minutes la trappe s'abaissa. Un sentiment de terreur parcourut tous les sangs. Les deux victimes étaient devant Dieu pour être jugées.

Devant de tel faits, la plume n'est d'aucune utilité, la parole d'aucune importance. Blâmer la justice, c'est attaquer la société dans ses fondements. Il faut se taire et réfléchir à l'impression que cet exemple terrible devra exercer sur le cœur d'un grand nombre de scélérats.

“Aux grands maux, les grands remèdes :” disait Tacite, l'historien.

Il fallait un remède pour arrêter le mal dans sa course.

Eh bien ! on l'a donné, espérons que ce sera le dernier, et qu'on n'aura pas à assister à un aussi effroyant spectacle.

Vingt ans se sont écoulés depuis que l'on a privé de la vie du dernier criminel. C'est un fait à enregistrer dans les annales de la justice, et c'est un événement qui demeurera gravé dans la mémoire de plusieurs.



